



Rapport de la Commission financière

Comptes 2014

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS:

Mme Katia Babey
M. Pierre-Alain Borel
M. Pascal Bühler
Mme Celia Clerc
M. Yannick Rappan

Pour le POP:

Mme Sarah Blum
M. Karim Boukhris
Mme Lucie Marchon

Pour le PLR:

Mme Sylvia Morel
M. Daniel Surdez
M. Christophe Ummel

Pour l'UDC:

M. Hughes Chantraine
M. Marc Schafroth

Pour les Verts:

M. Pierre-Yves Blanc
Mme Monique Erard

Constitution du bureau de la Commission

| | |
|------------------|----------------------|
| Présidence: | M. Hugues Chantraine |
| Vice-présidence: | Mme Monique Erard |
| Rapporteur: | M. Pascal Bühler |

Composition du Conseil communal

Mme Nathalie Schallenberger, présidente,
directrice de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et
de la Communication

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président,
directeur de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures

M. Jean-Pierre Veya
directeur des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse

M. Jean-Charles Legrix
directeur de la Sécurité, des Energies et du Tourisme

M. Pierre-André Monnard,
directeur des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie à six reprises, les 18 et 25 février, les 18 et 25 mars, ainsi que les 2 et 22 avril 2015.

Le Conseil communal a siégé *in corpore* à une seule reprise aux séances de la Commission, à savoir la séance extraordinaire du 18 février 2015 convoquée d'urgence par le Conseil communal. A cette occasion, il était accompagné de MM. Thibault Castioni et René Barbezat, respectivement chancelier et chef du service financier.

La Commission s'est également réunie en séance extraordinaire le 25 février sans le Conseil communal.

Les autres séances de la Commission se sont tenues en l'absence de M. Pierre-André Monnard, excusé pour cause de maladie, mais en présence de M. René Barbezat et de M. Thibault Castioni pour celle du 2 avril 2015.

Deux commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'examen des comptes 2014, à savoir Mme Monique Erard et M. Karim Boukhris en remplacement respectivement de Mme Clarence Chollet et de M. Daniel Ziegler.

En commençant sa première séance ordinaire du 18 mars 2015, la Commission s'est constituée comme décrit ci-dessus.

Les sous-commissions se sont réunies entre le 23 et 25 mars 2015.

Présentation générale des comptes 2014

Il convient de relever liminairement qu'avant la clôture des comptes 2014, la fortune de la Ville de La Chaux-de-Fonds est de CHF 28'478'729.63.

Ainsi et alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de recettes de 2'297'510 francs, le bouclage des comptes fait apparaître un déficit de **CHF 11'929'969.03**, soit une différence de **CHF 14'227'479.03!**

C'est essentiellement un recul net important des rentrées fiscales des personnes morales (PM) et des personnes physiques (PP) qui en est la cause, les charges étant plutôt bien maîtrisées.

Les raisons de cette importante différence de plus de CHF 14 millions ont fait l'objet d'un rapport d'information, daté du 27 février 2015, du Conseil communal relatif à la péjoration des comptes 2014 (séance du Conseil général du 3 mars 2015), sur lequel nous nous permettons de renvoyer le lecteur pour de plus amples renseignements. Néanmoins, il ressort dudit rapport et des travaux de la Commission les éléments pertinents brièvement décrits de la manière suivante.

Une divergence profonde a opposé le Service des finances et le directeur du dicastère quant à l'évaluation des recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques à inscrire au budget 2014, sans que cette problématique et ses conséquences financières ne soient connues des autres membres du Conseil communal qui ne les ont apprises que le 5 février 2015.

Ainsi, sur la base des tableaux de bord et de projections, le Service des finances préconisait des recettes fiscales sur le revenu des PP et des bénéficiaires des PM à respectivement environ CHF 73,7 millions et CHF 18,4 millions, alors que le directeur du dicastère - se fondant quant à lui sur un document de travail destiné à la Conférence des directeurs communaux des finances établi par l'Etat en août 2013 et basé sur les revenus de 2012 - tablait sur des montants pour les PP et les PM de respectivement CHF 79,6 millions et CHF 22,1 millions.

Or, le montant pour les PP qui comprend non seulement les impôts sur le revenu, mais également sur la fortune, a été inscrit à double dans le budget 2014 entraînant ainsi une estimation erronée des recettes d'environ CHF 6 millions des PP. Quant à la projection de l'imposition des PM, elle a été estimée de manière trop optimiste à la hauteur d'au moins CHF 2,4 millions.

Les effets conjoncturels dans les recettes attendues des grandes entreprises (env. 4,2 millions) et les réformes de la fiscalité, ainsi que les variations des résultats des autres entreprises et de l'impôt foncier engendrent un manque à gagner total d'environ CHF 6,4 millions.

A coefficient comparable (clé de répartition 130/70 qui prévalait en 2013), la Commune a encaissé – à titre d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques – une somme de CHF 71,737 millions, alors qu'en 2013 ces recettes étaient de CHF 73,166 millions, soit une différence de CHF 1.429 million, alors qu'en contrepartie la population a augmenté. Toutefois, le Conseil communal relève qu'il n'y a pas véritablement une paupérisation de la population en ville, puisque la réforme de la fiscalité des personnes physiques est à peu près compensée par l'arrivée de nouveaux habitants.

Le modèle retenu pour élaborer le budget 2014 était la clef de répartition des impôts entre l'Etat et les Communes (basculé d'impôt) 120/80, tant pour l'imposition des personnes physiques que des personnes morales (contre 100/100 pour les PM et 130/70 pour les PP), alors que finalement le Grand Conseil a décidé en décembre 2013 d'une clef de répartition de 123/77. Pour les PM, l'impact est relativement faible, alors qu'il passe de CHF 80 millions à CHF 77 millions pour les PP, soit un delta de CHF 3 millions.

La Commission constate que structurellement la Ville se trouve devant de graves difficultés financières. En 2012, elle bénéficiait de recettes fiscales d'environ CHF 126 millions, alors qu'en 2015, celles-ci ne seront que de CHF 116 millions. La Commune perd ainsi CHF 10 millions et elle semble être la seule ville du canton à être impactée de la sorte. Il a suffi d'une réforme de la fiscalité des personnes morales et physiques et d'un tassement conjoncturel pour se retrouver dans une situation financière aussi grave que celle connue en 2004 et 2005.

Il apparaît également que la réforme cantonale de l'imposition des personnes morales tendant à supprimer les allègements fiscaux et en contrepartie de baisser le taux d'imposition des bénéficiaires des personnes morales de 10 à 5% ne favorise pas la Ville de La Chaux-de-Fonds au contraire des autres localités cantonales qui possèdent sur leur sol des entreprises "allégées".

Comme déjà indiqué, il existe une grande différence des recettes fiscales qui étaient budgétées, en chiffres ronds, à CHF 133 millions contre CHF 118,2 millions aux comptes 2014, soit un manque de recettes de CHF 14,8 millions.

Au sujet des personnes morales et de l'impôt sur le bénéfice, le budget 2014 mentionnait CHF 22,1 millions, alors que les comptes n'indiquent que CHF 10,2 millions, soit un "manco" de CHF 11,9 millions de recettes des personnes morales. Ce "manco" est toutefois un peu réduit par l'écart favorable de CHF 1.6 millions provenant du fonds de répartition intercommunal PM qui était de CHF 8.2 millions contre CHF 5.6 millions au budget.

Ces chiffres se basent sur la nouvelle bascule d'impôt 123 pour le canton et 77 pour la commune.

Toutefois, il est apparu que les 30% dévolus au fonds de répartition intercommunale sur les CHF 22,1 millions budgétés (100%) n'ont pas été enlevés lors de l'établissement du budget amendé par le Conseil communal lors du vote du budget 2014; amendement qui avait pour but de tenir compte de la nouvelle clef de répartition fiscale qui était précédemment de 120 pour le Canton et 80 pour la Commune.

A l'inverse, dans les comptes 2014, les CHF 10,2 millions de l'imposition des personnes morales représentent bien les 70%, puisque les 30% ont été versés audit fonds.

Ainsi, si on met en regard l'ensemble des recettes fiscales des personnes morales, soit les 29,6 millions (24 + 5,6) inscrits au budget 2014 avec les 20,5 millions (12,25 + 8,25) des comptes 2014, il apparaît que les CHF 9 millions, en chiffres ronds, d'écart peuvent s'expliquer par un tassement conjoncturel (entre 4 et 5 millions) et à un excès d'optimisme (entre 4 et 5 millions également).

Si l'on compare les recettes fiscales des personnes morales dans les comptes 2013 (30 millions) avec celles affichées dans les comptes 2014 (17,8 millions), on peut toutefois s'étonner de cette différence. Cette dernière trouve son explication par le fait que la bascule d'impôt qui était jusqu'en 2013 de 100/100 est passée en 2014 à 123/77. De plus, si la réforme fiscale cantonale des entreprises a été bénéfique pour le Canton et les Villes de Neuchâtel et du Locle, cela n'a pas été le cas pour La Chaux-de-Fonds qui a un tissu industriel composé d'un grand nombre de sous-traitants qui ne sont imposés désormais qu'à 5% sur leur bénéfice au lieu de 10% précédemment.

Toutefois, la situation financière alarmante dans laquelle la Ville est plongée ne se situe pas uniquement du côté des personnes morales, mais essentiellement et principalement dans l'imposition des personnes physiques, puisque il était budgétisé 79,5 millions contre 73 millions encaissés, soit un différentiel de CHF 6.5 millions dû à une malheureuse et grossière erreur de double budgétisation de l'impôt sur la fortune.

Le fait que cette grave erreur comptable ait échappé aux autres intervenants peut trouver une explication dans les réformes fiscales en cours à l'époque, ainsi qu'au mode de bascule de l'impôt qui était en discussion et qui a été modifié en décembre 2013. En effet, il était difficile de procéder à des comparaisons avec les années précédentes, ce d'autant plus que la population augmentait laissant ainsi prévoir que les recettes fiscales des personnes physiques budgétées devraient être supérieures aux années antérieures.

Examen de détail – discussions par dicastère – rapports des sous-commissions

Dicastère des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (M. Théo Huguenin-Elie, suppléant)

30 – Charges

Une différence de charges, en chiffres ronds, de CHF 22,2 millions entre celles budgétisées (CHF 251'504'590.—) et celles dépensées (CHF 273'733'770.45) est relevée. Elle provient pour l'essentiel des charges du personnel à la hauteur de CHF 17,7 millions liées à la recapitalisation de Prévoyance.ne.

Il s'agit de la part de la Ville aux CHF 270 millions pour constituer une réserve de fluctuation de valeurs. Parallèlement, ce montant se retrouve dans les recettes, au centre 48, dans les 22,3 millions provenant de la réserve pour l'approvisionnement en énergie laquelle a été dissoute pour financer cette participation financière. L'écart de CHF 1,2 millions représente l'augmentation du taux de cotisation de la part de l'employeur à Prévoyance.ne de 13% à 14,7% non budgétisée en 2014 en raison de la prévision du déblocage des fonds de ladite caisse de pension.

32 – Intérêts passifs

Ceux-ci sont inférieurs d'environ 1,6 millions de francs par rapport à ceux budgétés en raison d'une dette flottante surestimée lors de l'élaboration du budget.

33 – Amortissements

Une augmentation, en chiffres ronds, de 2,7 millions d'amortissements est mentionnée. Elle est en lien avec les investissements 2013 qui se montaient alors à CHF 23,9 millions.

Investissements 2014

Une somme de CHF 48,4 millions a été prévue au budget 2014. Le Conseil communal a réalisé 70% des investissements prévus. Un montant de CHF 34,2 millions a été consenti pour les investissements 2014. Pour mémoire, les investissements réels en 2013, 2012 et 2011 étaient de respectivement de CHF 23,9 millions, CHF 32 millions et CHF 26,7 millions.

Dicastère de l'Instruction publique, de la Santé, des Affaires sociales et de la Communication (Mme Nathalie Schallenberger)

Les charges du ressort de la Commune ont été maîtrisées et sont au-dessous de celles budgétées en 2014.

110 – Chancellerie – Actions de communication (3188000)

La procédure mise en place pour le changement de logo de la ville aura finalement coûté CHF 100'000.— pour les années 2013 et 2014.

430 – Ecole obligatoire – Contributions à la caisse de pension (3041100)

Le montant de CHF 600'000.— de différence est dû à l'augmentation du taux à Prévoyance.ne de 13% à 14.7% non budgétée. Pour mémoire, les charges du personnel scolaire sont de CHF 52 millions.

Lors du passage en revue, du rapport de la sous-commission, il est demandé que la Commission soit informée des résultats obtenus par le comité de pilotage mis en place au sein de l'école obligatoire aux fins de déterminer les causes et le nombre des absences des enseignants.

Dicastère des Affaires culturelles, Sports et Jeunesse (M. Jean-Pierre Veya)

Globalement, une amélioration de CHF 1,2 millions est à relever dans ledit dicastère.

Les différences importantes figurent dans les accueils parascolaires (551) et préscolaires (552). En effet, il n'est pas facile de construire un budget réaliste dans ces deux secteurs en raison de la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, ainsi qu'en particulier de la part à facturer aux parents sur la base de leur revenu fiscal; le recul n'étant pas encore assez suffisant pour établir des moyennes fiables.

Lors du passage en revue, du rapport de la sous-commission, il est demandé un complément d'informations au Conseil communal au sujet de l'achat d'un terrain forestier. Ce dossier sera présenté à la Commission immobilière et foncière, ainsi qu'au Conseil général.

Dicastère de la Sécurité, des Energies et du Tourisme (M. Jean-Charles Legrix)

860 – Service du domaine public

Le résultat net est inférieur au budget en raison en particulier de deux éléments:

Le compte des "Amendes pour contraventions" (4411200) qui a été budgété en 2014 à CHF 2 millions, alors que précédemment le montant des amendes variait entre CHF 1,7 million et CHF 1,750 million. D'autant plus, que de nouveaux radars n'ont pas été acquis et que le personnel n'a pas été augmenté à cette tâche.

Le compte "Contrat prestations / commandements de payer" (3185930) où aucune somme n'a été budgétisée pour 2014, alors que les comptes 2014 et 2013 indiquent respectivement des montants arrondis de CHF 79'300.—à CHF 84'800.--.

Pour l'ensemble des autres charges, la péjoration par rapport au budget est de CHF 187'000.—.

Dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures (M. Théo Huguenin-Elie)

Dans son ensemble, les services ont bien travaillé et les charges ont été maîtrisées, à l'exception toutefois du secteur des bâtiments locatifs. Sur ce point, la Gérance s'emploie à l'harmonisation des loyers et au suivi des encaissements y relatifs. De même, les honoraires de gérance (4900300) ont augmenté considérablement en raison notamment de l'entretien du patrimoine, le suivi des chantiers, etc.

211 – Bâtiments publics

La différence entre le budget escompté d'environ 4,1 millions et les comptes de 1,1 million de francs au sujet des résultats des bâtiments locatifs est due à l'introduction dans le budget 2014 de la dissolution de la réserve pour les bâtiments locatifs de CHF 2,5 millions sans la contrepartie de l'amortissement des bâtiments de la rue du Commerce.

Pour le surplus, il est relevé que le nombre de dossiers de permis de construire est aussi élevé cette année que les deux années précédentes. Ils concernent toutefois plus spécifiquement les particuliers.

Discussion et prise de position de la Commission financière

Compte tenu de la grave péjoration des comptes de la Ville et du comportement adopté par le directeur des finances, la Commission financière a affirmé, durant sa session, sa décision unanime de ne plus reconnaître M. Pierre-André Monnard en tant qu'interlocuteur des finances communales.

De plus, en raison des déclarations partiales du directeur des finances dans les médias, la Commission a dû également se résoudre à procéder, en sus de son travail, à des rectificatifs au moyen de communiqués de presse.

La Commission a également évoqué quelques propositions concernant le (meilleur) fonctionnement des institutions, dont en particulier des boucllements comptables intermédiaires au mois de septembre et novembre, l'autocontrôle budgétaire et des comptes des services communaux. La remise des "tableaux de bord" du service fiscal cantonal ou tout autre document financier au Conseil communal et à la Commission financière et non plus uniquement au directeur des finances communales.

La Commission financière demande également que soit réintroduite une séance à la fin de l'été pour un point de situation, conformément à l'article premier du règlement de fonctionnement de la Commission financière, du 23 novembre 2004, ainsi que la mise en place d'une planification financière roulante.

La Commission remercie le Conseil communal pour avoir collaboré de manière étroite et franche avec les membres de la Commission, ainsi que de lui avoir donné toutes les explications et réponses circonstanciées. Elle tient à saluer et à remercier tout particulièrement M. Théo Huguenin-Elie pour avoir suppléé à l'absence du chef du dicastère des finances.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe du Parti Socialiste

Le Parti socialiste a pris connaissance avec stupeur et consternation du résultat final des comptes 2014. Alors qu'un bénéfice de plus de CHF 2 millions était budgété, c'est un déficit de presque CHF 12 millions qui est apparu. En un seul exercice ce déficit à lui seul fait chuter la fortune de la ville de près de CHF 28,5 millions à CHF 16 millions.

Ce qui est inquiétant c'est que la péjoration des finances de la ville s'explique aussi par une baisse importante des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales et que les comptes prévoient un manque à gagner de presque CHF 6.5 millions, dont environ CHF 4,2 millions sont dus aux effets conjoncturels dans les recettes de grandes entreprises.

Les erreurs et dysfonctionnements dont il a été abondamment question ces dernières semaines ne sont en rien responsables de la dégradation des recettes fiscales. Par contre, elles ont induit en erreur le Conseil communal, la Commission financière et le Conseil général, si ces institutions avaient été informées de la situation réelle dès le second semestre 2014, elles auraient pu prendre des mesures urgentes, afin de limiter le déficit. Les erreurs commises essentiellement par une seule personne ont aggravé la situation.

Le Parti socialiste en appelle à tous les partis pour que les candidats mis en liste soient non seulement disponibles, mais aussi et surtout compétents et motivés par cette charge importante et essentielle au bon fonctionnement de notre ville. Les précédentes législatures, nous ont déjà donné des exemples soit de candidats indisponibles soit de candidats incompetents, mais cette fois-ci les dégâts sont tels qu'il en va de la crédibilité de l'ensemble de la classe politique, donc de la responsabilité de tous les partis.

Le groupe socialiste acceptera de voter les comptes 2014 plus que déficitaires, la situation demeure extrêmement préoccupante puisque le budget 2015 révisé prévoit un déficit de plus de CHF 11 millions.

Nous nous engageons à travailler d'arrache-pied pour permettre à notre ville de triompher des défis qui l'attendent. Cela ne sera déjà pas facile si nous travaillons tous ensemble, mais ce sera impossible si nous jouons les uns contre les autres. C'est à nous toutes et tous de trouver des solutions pérennes et innovantes pour sortir notre ville de cette crise.

Position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP acceptera les comptes 2014, tels que présentés par le Conseil communal et remercie l'ensemble des services pour l'élaboration de ces derniers. Il salue en outre la maîtrise des charges dans les limites fixées par le budget 2014.

Nous voyons toutefois l'avenir avec appréhension devant la baisse des recettes fiscales. C'est en effet avec un sentiment d'impuissance que nous la subissons et c'est avec consternation que nous avons appris que le chef des finances avait si mal défendu nos intérêts dans la nouvelle répartition des recettes fiscales.

Nous voulons absolument qu'à l'avenir nos intérêts soient mieux défendus au sein du canton, que le Conseil Communal fasse entendre sa voix et qu'il n'accepte pas les injustices que nous fait subir l'Etat.

Certes, la majorité du Grand Conseil a décidé d'une ligne à suivre qui met notre commune sous l'eau. Mais nous nous devons de réagir pour que notre ville continue d'exister telle que nous la connaissons et l'aimons aujourd'hui.

Position du groupe du Parti Libéral Radical

Les membres PLR de la Commission financière ont pris connaissance avec consternation des comptes 2014, qui bouclent avec une péjoration de CHF 14 millions par rapport au budget correspondant.

Les facteurs qui ont mené à cette situation sont au nombre de quatre.

1. Les recettes fiscales ont été surévaluées, d'une part parce que les informations qui ont été prises pour les estimer n'étaient pas les bonnes et d'autre part parce que, par erreur, l'impôt sur la fortune a été compté à double.

2. Les indicateurs en cours d'année n'ont pas été pris en compte, ce qui aurait permis, dès le milieu de l'été, de prendre des mesures d'urgence afin de limiter le déficit final. Cet élément, comme le précédent trouve sa cause dans les dysfonctionnements du Conseiller communal directeur des finances.
3. La réforme de l'imposition cantonale sur les personnes morales, est défavorable à notre Ville, en effet, elle enregistre une baisse de rentrées fiscales des entreprises.
4. La Ville vit au-dessus de ses moyens. Au niveau du fonctionnement, les coûts sont trop élevés, avec notamment une masse salariale qui augmente de manière inquiétante.
5. Le rapport entre les citoyens qui arrivent dans notre collectivité et ceux qui en partent est nettement défavorable quant à la capacité contributive.

Ces deux derniers points ont toujours préoccupé le PLR et c'est sans plaisir, bien au contraire, qu'il constate que le mal est maintenant passé du stade chronique au stade aigu. Il s'agit à présent, et de manière urgente, de ramener le train de vie de la Commune à un niveau supportable, tant au niveau du fonctionnement que des investissements. Il est également urgent de faire en sorte que les contributeurs à bonne capacité contributive restent dans notre Ville et que de nouveaux s'y installent.

Position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Les comptes 2014, dont le déficit record, bouclent dans un climat de tension et de consternation extrême, tant le montant de 12 millions est inacceptable.

Les représentants du groupe UDC ne peuvent toujours pas s'expliquer la raison qui a poussé le directeur des finances à dissimuler une vérité criante, décelée au milieu de l'exercice déjà. Si les charges sont globalement tenues, les estimations des recettes fiscales sont un fiasco total et inadmissible.

Les représentants UDC ne pourront prendre acte de ces comptes calamiteux et plombant pour longtemps tous les projets d'avenir de notre Ville.

Position du groupe des Verts

Nous relevions l'année passée la conduite financière difficile d'un navire de la taille d'une ville comme la nôtre quand des nuages d'orage deviennent menaçants et que nous avons de moins en moins d'outils à notre disposition pour choisir notre trajectoire, nous faisant imposer la plupart de nos dépenses par le Canton ou la Confédération.

Nous n'imaginions pas un tel coup de Trafalgar et même la surestimation des rentrées financières par les amendes d'ordre imposée contre l'avis de son chef de service par notre ex-grand argentier, n'aura pas permis de garder la tête hors de l'eau et n'aura été qu'un vulgaire cache-sexe nous illusionnant sur notre capacité à rester bénéficiaire.

La formule du jamais deux sans trois pouvait encore s'appliquer l'année passée. La quatrième ne verra pas se poursuivre des comptes aux chiffres noirs porteurs de l'espoir de voir se réaliser, ces toutes prochaines années, les beaux projets que sont le Zoomusée ou le parc aquatique.

Nous nous trouvons comme le coyote du cartoon qui voyant qu'il n'avance plus malgré le fait qu'il court, découvre le vide sous ses pattes et comprend qu'il va tomber. Tant qu'il ne regardait pas, il ne tombait pas. Jusqu'à l'annonce du déficit, nous étions dans l'illusion d'avoir encore les pieds sur terre.

Nous sommes dans la chute et nous savons que le contact avec la réalité sera douloureux.

Ces comptes ayant été vus et revus suite à la découverte d'un écart négatif de 14 millions avec le budget, ils ne peuvent que refléter la dure réalité même si aimerions pouvoir nous réveiller et en découvrir une autre.

A la lecture de ces comptes, l'insuffisance de nos ressources financières saute aux yeux, en particulier les recettes fiscales qui accusent un net recul depuis quelques années (10 millions en 3 ans).

Nous vivons donc nettement au-dessus de nos moyens et agir sur les seuls investissements ne sera pas suffisant ! Le fonctionnement de notre ville doit donc également être revu à la baisse.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2014.

Position de la Commission financière

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le rapport de la Commission financière est adopté par 14 voix sans oppositions.

Les comptes tels que présentés par le Conseil communal sont acceptés par 12 voix contre deux de la Commission.

Compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles l'Administration est plongée actuellement, la Commission financière consciente de cette grave problématique, tient à remercier très sincèrement l'ensemble du personnel de l'Administration communale pour tout le travail effectué.

Pour la Commission financière
Le rapporteur
Pascal Bühler